



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU GROUPE D'ACTION LOCAL (GAL) LEADER 2014-2020

Les membres du Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges se sont réunis le **vendredi 16 décembre 2016**, à 14h00, à la Communauté d'Agglomération d'Épinal à Golbey, sous la présidence de Monsieur Philippe EYMARD, Président du GAL du Pays d'Épinal.

SONT PRÉSENTS :

Au titre du Collège Public

DAGNEAUX	Denis	HOUILLON	Fabienne
DREVET	Gilles	MARCOT	Véronique
DULOT	Frédéric	MAROT	Joël
COLIN	Gérard	ROUSSEL	Alain
EYMARD	Philippe	THIERY	François
FOURNIER	Michel	VILMAR	Patrick
HAUPERT	Benjamin		

Au titre du Collège Privé

BARBIER	Jean-Michel	KUHN	Michel
BARLIER	Aude	LECOMTE	Jean-François
BOYANCE	Yannick	ORIEL	Gérard
COIGNUS	Patrick	PETIT	Julien
COLIN	Roger	REID	Guido
COURTOIS	Michel	THIEBAUT	Maxime
HOUOT	Angélique	VALENTIN	Mansuy

ONT DONNÉ PROCURATION :

Au titre du Collège Public

BLERON	Laurent	TRIBOULOT	Pascal
---------------	---------	------------------	--------

Au titre du Collège Privé

GODFROY	Guillaume
----------------	-----------

SONT EXCUSÉS :

Au titre du Collège Public

BLERON	Laurent	MEAUSSONE	Pierre-Jean
CLEMENT	Roger	NEGRIGNAT	Catherine
CLOQUARD	Adrien	ROUILLON	Jean-Baptiste
DESVERNES	Yves	TAVERNIER	Christine

DUBOIS	Gilles	THOMAS	Jean-Marie
GERARD	Alain	VILLEMIN	Yannick
GIMMILLARO	Martine	VITU	Cyril
MANTEL	Michel	MOMON	Dominique

Au titre du Collège Privé

BARBIER	Jean-Michel	MATHIEU	Éric
BASTIEN	Yves	MATHIEU	Benjamin
COLIN	Frédéric	PERRIN	Roger
GODFROY	Guillaume	RENAUD	Stéphanie
GRANDVALLET	François	SERRE	Jean-François
GREVISSE	Delphine	STEQUAIRE	Luc
HOUILLON	Jean-François	THOMAS	Raymond
JACQUET	Alain	THOUVENIN	Anny
JOLY	Jean-Claude	VIRION	Eric
MARTINEZ	Jérôme	ZIMMERMANN	Yves

SONT ABSENTS :

Au titre du Collège Public

BRETON	Alain
MARTIN	François

Au titre du Collège Privé

FOUCAUT	Jean-Baptiste	OHNIMUS	Stéphane
----------------	---------------	----------------	----------

Assistent également à la réunion :

AUDO Dorian, Gestionnaire LEADER du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges
 BRAUD Olivier, Chef du service de l'Économie Agricole et Forestière, DDT des Vosges
 RAUSCENT Stéphanie, Directrice du PETR Pays d'Épinal, Cœur des Vosges
 REMY Quentin, Animateur LEADER du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges

Monsieur EYMARD, Président du Groupe d'Action Locale (GAL), n'arrivant qu'à 14h30, c'est Monsieur Jean-François LECOMTE, Vice-président du GAL, qui remercie les membres présents d'avoir répondu à l'invitation qui leur a été adressée pour participer à cette réunion.

Monsieur Jean-François LECOMTE déclare atteint le double quorum et aborde l'ordre du jour, qui est le suivant :

1. Point d'avancement / questions préalables
2. Qu'est-ce qu'un avis d'opportunité ?
3. Présentation de la grille de sélection et modalités de notation des projets
4. Présentation des projets
5. Communication des notes obtenues

1. Point d'avancement/questions préalables :

Monsieur Jean-François LECOMTE précise l'avancement du conventionnement du GAL du Pays d'Épinal : l'ASP régionale a validé la contrôlabilité des fiches-actions du GAL et la convention a été rédigée. Elle a été transmise à l'ASP nationale. La convention pourra alors être signée dès le retour positif de l'ASP siège.

Selon les informations obtenues auprès de l'autorité de gestion, l'outil informatique (OSIRIS) permettant d'instruire de façon classique les dossiers de demande de subvention sera prêt courant le premier semestre 2017. Le délai est tel qu'il sera permis de commencer à instruire les dossiers en version papier à partir du premier trimestre 2017, ce qui permettra de donner des réponses définitives aux porteurs de projet.

Un rappel de la philosophie du programme européen LEADER est fait. L'objectif principal est le développement du territoire, notamment des territoires ruraux, par le biais d'expérimentation de nouvelles activités, par la recherche de nouveaux partenariats. L'innovation est une idée clef de LEADER et le caractère pilote des projets sera valorisé.

2. Qu'est-ce qu'un avis d'opportunité ?

Monsieur Jean-François LECOMTE explique qu'un avis d'opportunité permet au comité de programmation de se prononcer sur les projets qui ont fait l'objet d'une demande préalable. Cependant cet avis d'opportunité ne constitue pas une décision officielle d'attribution d'aide LEADER. Pour que cette décision soit officielle, il faut que la demande d'aide soit instruite ce qui permet de valider le plan de financement et le montant de la subvention.

Monsieur Dominique RENAULD demande pourquoi les dossiers doivent passer deux fois devant le comité de programmation. Madame Stéphanie RAUSCENT répond que ces projets sont présentés car les porteurs avaient besoin d'une réponse avant la fin de l'année 2016, pour des raisons budgétaires. Les décisions prises ce jour n'étant pas officielles, les projets passeront à nouveau devant le comité de programmation (sans nouvelle présentation par le porteur) pour validation définitive.

3. Présentation de la grille de sélection et modalités de notation des projets

Monsieur Jean-François LECOMTE présente le mode de validation des projets qui se fait par notation. Chaque axe a une grille de sélection avec des critères précis. Ces critères sont adaptés par rapport à la stratégie du GAL du Pays d'Épinal. La notation est sur 20 points et il faut une note supérieure à 12 pour avoir un avis favorable. Entre 10 et 12 inclus, les projets pourront être retravaillés afin de correspondre au mieux à la stratégie du GAL et à celle de la fiche-action dans laquelle s'inscrit le projet. En dessous de 10, le projet est rejeté.

Chaque membre du comité de programmation note (sauf si présence de conflit d'intérêt) et la moyenne est réalisée.

4. Présentation des dossiers pour avis d'opportunité

- Projet 1 : Réhabilitation de l'Hôtel-Restaurant de la gare de Darney – CC Pays de Saône et Madon
- Projet 2 : Restauration d'un bâtiment en bois en un espace de vente – Jardins de Cocagne
- Projet 3 : Rénovation de bâtiments publics – Commune de Bouxières-aux-Bois
- Projet 4 : Fabrication et exploitation d'une boutique en bois – SEM Diners Insolites
- Projet 5 : Réalisation de mobilier extérieur en bois dans le cadre de la Fête des Images – Ville d'Épinal
- Projet 6 : Construction de maisons d'habitation de loisir – Commune de Socourt
- Projet 7 : Village de Saint-Nicolas – PÉTR du Pays d'Épinal
- Projet 8 : Promotion de l'utilisation du hêtre dans l'hébergement touristique – C2VRM
- Projet 9 : Tutti modular – C2VRM

Projet 1 : Réhabilitation de l'Hôtel-Restaurant de la gare de Darney
Porteur de projet : Communauté de communes du Pays de Saône et Madon

Le projet est présenté par Madame Élise LAURENT, Responsable des services à la Communauté de Communes du Pays de Saône et Madon.

Fiche-action 10 : Promouvoir des projets économiques, touristiques et culturels innovants autour de la forêt, de l'arbre et du bois

Historique du projet :

Juillet 2014 : le conseil communautaire délibère en faveur du lancement du projet et forme un groupe de travail ;

Janvier 2015 : achat du bâtiment, du fonds de commerce et de la licence IV ;

Septembre 2015 : sélection d'un prestataire pour la réalisation d'une étude de faisabilité économique, juridique et financière ;

Janvier 2016 : rendu de l'étude, vérification de la faisabilité et dimensionnement du projet ;

2016 : recherche de financement, finalisation du montage juridique, rencontre de plusieurs exploitants potentiels, élaboration du cahier des charges de maîtrise d'œuvre, sélection du maître d'œuvre et lancement des études d'avant-projet.

Janvier 2017 : rendu de l'APS

Présentation :

C'est une destination « Nature & Découvertes » privilégiée, au fort potentiel sportif et de loisirs (itinéraires de sentiers pédestres, équestres et VTT au cœur du massif forestier de Darney, chasse, pêche, saut à l'élastique, projet d'accrobranches, centre de la préhistoire...) au sein d'un environnement naturel riche et préservé (Natura 2000, massif forestier de Darney) et ancrée dans un héritage historique important et un savoir-faire local (couverts, parqueterie, confiserie, calvaire classé, halles de Darney, musée franco-tchécoslovaque).

Il a été montré qu'il n'existe pas d'hôtel sur la communauté de communes, ce qui constitue un fort déficit d'offre en hébergement (Présence seulement de gîtes et chambres d'hôtes et de deux campings)

Une étude de faisabilité a été réalisée qui a dimensionné le projet en fonction des résultats. 800 nuitées par an sont attendues pour une clientèle qui a été identifiée. Ceci qui engendrera un bienfait pour l'économie du territoire avec la création de 4 postes annualisés pour le fonctionnement de l'établissement en plus des retombées indirectes.

Les aménagements sont les suivants :

- 7 chambres doubles (dont une à PMR)
- 1 appartement de fonction
- 1 salle de restaurant en capacité d'accueillir des groupes
- 1 salle de bar
- 1 espace vente de produits du terroir / point tourisme
- 1 cuisine équipée et ses annexes
- 1 terrasse
- 1 parking
- des aménagements extérieurs

Le respect des trois axes du développement durable (économique, environnemental et social) est essentiel. L'intégration du bois dans le bâtiment (bardage, terrasse tournée vers la forêt, menuiseries intérieures) permettra la mise en avant de la filière bois locale.

	Dépenses	Montant
Rénovation du bâtiment	Démolition	9 300,00 €
	Gros œuvre	186 300,00 €
	Charpente bois + couverture + bardage	29 500,00 €
	Menuiserie extérieure ALU	59 300,00 €
	Serrurerie – Métallerie	37 000,00 €
	Platerie isolation – Faux plafond	77 600,00 €
	Menuiserie intérieure BOIS	66 400,00 €
	Électricité	81 700,00 €
	Chauffage Ventilation – plomberie sanitaire	149 600,00 €
	Revêtements de sols	69 500,00 €
	Peinture intérieure et extérieure	35 200,00 €
	Ascenseur	28 500,00 €
	Aménagements extérieurs	VRD + Parking + Assainissement

	autonome	
	Espace Vert – Terrasse	25 000,00 €
	Provision désamiantage	10 000,00 €
	Honoraires et études	99 400,00 €
	Total HT	1 030 000,00 €
	Total TTC	1 236 000,00 €

Le coût prévisionnel des postes de dépenses liés au bois est de 94 200,00 € HT.

Partenaires financiers	Montant	Taux
DETR	412 000,00 €	40 %
RÉGION	112 500,00 €	10,9 %
DÉPARTEMENT	?	
LEADER	43 200,00 €	4,2 %
Autofinancement	462 300,00 €	45,6 %
TOTAL	1 030 000,00 €	100 %

Une question est posée sur la cible en termes d'étoiles de l'Hôtel. Madame Élise LAURENT répond que ce sera un hôtel de niveau 2 étoiles.

Une remarque est faite sur la présence d'un hôtel sur le secteur proche de Monthureux sur Saône. Madame Élise LAURENT répond qu'il a été pris en compte dans l'étude.

Une question sur la gérance future du complexe est posée. Madame Élise LAURENT répond que l'établissement ne sera pas géré par la communauté de communes. Plusieurs exploitants d'hôtel se sont déjà montrés intéressés.

Il est demandé par l'assemblée des précisions sur le chiffre d'affaire prévisionnel. Madame Élise LAURENT cite l'étude de faisabilité en énonçant les chiffres d'affaires prévus :

- Année n : 311 000 €
- Année n+1 : 343 000 €
- Année n+2 : 376 000 €
- Année n+3 : 410 000 €
- Année n+4 : 457 000 €

Suite aux questions, Madame Élise LAURENT sort de la salle.

Monsieur Jean-François LECOMTE demande aux membres de voter. Suite au vote, Monsieur Philippe EYMARD rappelle la stratégie du GAL et qu'une attention particulière doit être apportée à la provenance du bois utilisé et à la localisation des entreprises choisies.

<p>Projet 2 : Restauration d'un bâtiment en bois en un espace de vente</p> <p>Porteur de projet : Jardins de Cocagne</p>

Le projet est présenté par Madame Ophélie LANGLOIS, Chargée de mission financement.

Fiche-action 10 : Promouvoir des projets économiques, touristiques et culturels innovants autour de la forêt, de l'arbre et du bois

L'association : Les Jardins de Cocagne sont une association d'insertion par l'activité économique. L'association réalise du maraichage bio et éduque à l'environnement. Elle vend des paniers de

légumes à ses adhérents « consomm'acteurs » ainsi que sur son marché. L'association a 22 ans d'existence, emploie 60 salariés, compte 1200 adhérents et distribue 850 paniers de légumes par semaine.

Présentation : Le projet vise à améliorer les conditions de formation et d'insertion des salariés en contrats aidés, à développer l'offre pour les salariés en participant aux circuits courts locaux, à créer une dynamique locale autour du bio et du bien-manger et à maintenir une activité maraîchère bio en périphérie de la zone urbaine d'Epinal afin de mettre en avant les ressources du territoire.

Pour répondre à ces objectifs, le projet est de restaurer un bâtiment en bois en espace de vente et de marché. Il s'agit d'un espace de 150m² dans un chalet en bois. Il est prévu le réaménagement extérieur et de la toiture ainsi que le réaménagement intérieur et l'agencement. Le bois sera utilisé pour ces travaux. Les compétences du territoire seront sollicitées pour la réalisation des travaux



Illustrations du futur espace de vente en bois

Suite à cette présentation, complétée par monsieur Frédéric FESNEAU, directeur des Jardins de Cocagne, une question est posée sur l'utilisation du bois dans le bâtiment, son caractère local et son intégration dans le cahier des charges. Madame LANGLOIS répond que la ressource bois est utilisée en structure et pour l'agencement intérieur et que le caractère local de la ressource est intégré au cahier des charges du bâtiment.

Dépenses	Montant
VRD-Maçonnerie	42 000€
Electricité	32 400€
Plomberie-chauffage	12 000€
Cloisons et menuiseries isothermiques	12 000€
Charpente – Couverture-Bardage	54 000€
Menuiseries intérieures	11 400€
Cloisons – Plafonds	12 000€
Chape cirée	9600€
Carrelage – faïence	4800€
Revêtements muraux – peinture - lasure	9000€
Maîtrise d'œuvre	18 000€

Contrôleur technique	4200€
Coordonnateur SPS	2400€
ERDF+GRDF	1200€
Assurances dommages ouvrages	4200€
Aléas	4800€
TOTAL	234 000€
Dont bois	80 000€

Partenaires financiers	Montant	Taux
Prêt	120 000€	51%
Conseil régional Grand Est	14 000€	6%
FAPE EDF	3000€	1,3%
Fondation FFB	15 000€	6,4%
Dons	2000€	0,8%
Autofinancement	12 000€	5,1%
Conseil départemental des Vosges	25 000€	10,7%
Leader	43 000€	18,4%
TOTAL	234 000€	100%

Suite aux questions, Madame Ophélie LANGLOIS et monsieur Frédéric FESNEAU sortent de la salle. Monsieur Philippe EYMARD demande aux membres d'attribuer une note au projet.

Projet 3 : Rénovation de bâtiments publics
Porteur de projet : Commune de Bouxières-aux-Bois

Le projet est présenté par Monsieur Philippe PERREIN, maire de la commune de Bouxières-aux-Bois.

Fiche-action 9 : développement du marché de la construction et de la rénovation en bois.

Présentation : Ce projet de restauration de bâtiments publics, soit la mairie et la salle communale, vise notamment à dynamiser le village pour y maintenir son attractivité, gagner en nombre d'habitants et assurer le maintien de l'école.

Monsieur PERREIN explique que sa volonté d'utiliser la ressource bois est forte. Envisageant dans un premier temps de rénover les bâtiments en bois de hêtre, Monsieur Philippe PERREIN précise qu'il a utilisé d'autres essences locales pour permettre une réalisation des travaux la plus rapide possible.

Une question est posée sur le caractère local des ressources utilisées pour le projet. Monsieur Philippe PERREIN répond que les entrepreneurs sollicités pour la réalisation de ce projet se trouvent tous dans un périmètre de 20km autour de la commune de Bouxières-aux-Bois.

Suite aux questions, Monsieur Philippe PERREIN quitte la salle. Monsieur Philippe EYMARD demande aux membres d'attribuer une note au projet.

Projet 4 : Fabrication et exploitation d'une boutique en bois
Porteur de projet : SEM Diners Insolites

Le projet est présenté par Madame Stéphanie RAUSCENT, directrice du PETR du Pays d'Épinal Cœur des Vosges.

Fiche-action 10 : Promouvoir des projets économiques, touristiques et culturels innovants autour de la forêt, de l'arbre et du bois

Présentation : Madame Stéphanie Rauscent présente d'abord le concept des Diners Insolites du Patrimoine : une manifestation culturelle originale et à succès mettant en avant le patrimoine et les savoir-faire du territoire. Elle détaille ensuite l'objectif de cette boutique qui, en plus de mettre en avant la filière bois locale, est de présenter les différents produits locaux servis lors des Diners Insolites du Patrimoine.

Madame Stéphanie Rauscent souligne que cette boutique a été construite par un chantier d'insertion sociale, « Acti'sov », basé à Monthureux-sur-Saône. Elle précise aussi que du bois de hêtre local a été utilisé pour construire cette boutique.

Budget prévisionnel					
Dépenses			Financement		
Matériaux	20 000,00 €	24%	SEM	34 800,00 €	41%
Fabrication	10 000,00 €	12%	Recettes	2 500,00 €	3%
Conception / Design	10 000,00 €	12%	LEADER	43 200,00 €	51%
Coordination / Logistique	15 000,00 €	18%	PETR PECV	4 500,00 €	5%
Communication	30 000,00 €	35%			0%
Total	85 000,00 €		Total	85 000,00 €	

Aucune question n'ayant été posée, Monsieur Philippe EYMARD invite les membres du Comité à noter le projet.

Projet 5 : Réalisation de mobilier extérieur en bois dans le cadre de la Fête des Images
Porteur de projet : Ville d'Épinal

Le projet est présenté par Monsieur Arnaud GENTIT, directeur adjoint des affaires culturelles de la commune d'Épinal.

Fiche-action 10 : Promouvoir des projets économiques, touristiques et culturels innovants autour de la forêt, de l'arbre et du bois

Présentation : Monsieur Arnaud GENTIT présente l'évènement Fête des Images : une offre événementielle créative, attractive et surprenante, basée sur les patrimoines naturels et culturels. Il s'agit d'un grand spectacle son et lumière, avec projection monumentale sur les façades de la place des Vosges.

Pour valoriser au mieux ce spectacle, un mobilier en bois entièrement conçu et réalisé pour l'occasion permet de mettre en exergue à la fois la tradition imagière, la création contemporaine, le savoir-faire et les matériaux de la région. Ce mobilier est constitué de 30 mange-debout et de 10 bancs, conçus par la société « Il était un arbre ». L'ensemble est fabriqué par le chantier d'insertion « Acti'sov » basé à Monthureux-sur-Saône.

Monsieur Arnaud GENTIT détaille ensuite la communication mise en œuvre pour la Fête des Images et les activités qui ont accompagné cet évènement (concours et ateliers, art urbain). Il termine par une présentation du budget général de l'évènement.

Budget prévisionnel					
Dépenses			Financement		
Artistique	58 000,00 €	24,6%	Mécénat	64 000,00 €	27,1%
Location mobilière	63 120,00 €	26,8%	Partenariat	12 000,00 €	5%
Communication	17 100,00 €	7,3%	LEADER	55 000,00 €	23,3%
Fournitures	98 000,00 €	41,5%	Ville Epinal	104 220,00 €	44,1%
			Boutique	1000,00€	0,4%
Total	236 220,00 €		Total	236 220,00 €	

Suite à cette présentation, une question est posée sur la réutilisation ultérieure du mobilier. Monsieur Arnaud GENTIT répond que le mobilier sera réutilisé dans le cadre de la prochaine édition de la Fête des Images. Il sert également pour d'autres manifestations organisées par la ville d'Epinal.

Une question est également posée sur les dépenses éligibles. Une remarque soulève que le montant de la subvention sollicitée dépasse le coût de fabrication du mobilier. Madame Stéphanie RAUSCENT intervient pour préciser que des dépenses d'animation et de communication sont également incluses dans le cadre des dépenses éligibles de la subvention Leader sollicitée.

Suite à ces questions, Monsieur Arnaud GENTIT sort de la salle. Monsieur Philippe EYMARD invite les membres du Comité à attribuer une note au projet.

Projet 6 : Construction de maisons d'habitations de loisir
Porteur de projet : Commune de Socourt

Le projet est présenté par Monsieur Jean-Louis THOMAS, secrétaire de mairie de Socourt, et par Monsieur Jean-Luc MARTINET, maire de la commune de Socourt.

Fiche-action 10 : Promouvoir des projets économiques, touristiques et culturels innovants autour de la forêt, de l'arbre et du bois

Présentation : Monsieur Jean-Louis THOMAS explique que ce projet se justifie pleinement au regard du vrai déficit en hébergement qui existe dans le secteur de Socourt. Il y a en effet un public en lien avec la pêche et la lutherie relativement nombreux qui a du mal à trouver une offre d'hébergement dans et autour de la commune. Monsieur Benjamin HAUPERT, représentant l'office de tourisme de Charmes dans le Comité de programmation, intervient pour assurer qu'il manque effectivement des capacités d'hébergement dans le secteur de Charmes-Socourt.

La construction de ces maisons d'habitations de loisir s'inscrit donc dans le cadre d'un programme de développement touristique. Ces chalets, au nombre de 3, seront implantés à proximité des plans d'eau dédiés aux activités de pêches de loisir. Monsieur Jean-Louis THOMAS détaille l'organisation des chalets : ils seront constitués d'une pièce principale avec deux chambres et une salle d'eau. Une habitation sera plus spécifiquement dédiée aux personnes à mobilité réduite. Ces habitations seront de type mixte ossature bois et poteau-poutre.

Budget prévisionnel					
Dépenses			Financement		
Etudes	7 230,00 €	2,8%	Autofinancement	46 800,00 €	18,5%
Gros œuvres	14 545,00 €	5,7%	DETR	100 000,00 €	39,7%
Construction	116 686,00 €	46,3%	Conseil départemental 88	45 000,00 €	17,8%
Aménagement intérieur	49 332,00 €	19,5%	LEADER	43 200,00 €	17,1%
Equipement	26 227,00 €	10,4%	Fonds parlementaire	15 000,00€	5,9%
Aménagement extérieur	22 228,00 €	8,8%			
Gestion et promotion	15 825,00 €	6,3%			
Total	252 073,00 €		Total	252 073,00 €	

Suite à cette présentation, Monsieur Philippe EYMARD interroge sur la provenance du bois. Monsieur Jean-Luc MARTINET répond que les entreprises fournissant le bois sont vosgiennes. Monsieur Jean-Luc MARTINET et Monsieur Jean-Louis THOMAS sortent de la salle. Monsieur Philippe EYMARD demande aux membres du Comité d'attribuer une note au projet.

Projet 7 : Village de Saint-Nicolas
Porteur de projet : PETR du Pays d'Épinal

Le projet est présenté par Madame Stéphanie RAUSCENT.

Fiche-action 8 : Renforcer l'animation en faveur des produits locaux, notamment autour de la construction de bois de pays (Terres de Hêtre).

Présentation : Madame Stéphanie RAUSCENT présente la manifestation « Village de Saint-Nicolas », organisée par la ville d'Épinal et le PETR du Pays d'Épinal Cœur des Vosges durant le mois de décembre. Le PETR met en avant durant cet événement les produits locaux grâce à un partenariat avec les producteurs-commerçants réunis au sein du label Vosges Terroir.

Budget prévisionnel					
Dépenses			Financement		
Communication	13 000,00 €	32,5%	LEADER	12 000,00 €	30%
Ingénierie de projets	5 000,00 €	12,5%	PETR	28 000,00 €	70%
Installation et transport	10 000,00 €	25%			
Location boutique	5 000,00 €	12,5%			
Décors	7 000,00 €	17,5%			
Total	40 000,00 €		Total	40 000,00 €	

Une question est posée sur la nature des dépenses. Madame Stéphanie RAUSCENT répond que dans le cadre de la subvention Leader sollicitée, les dépenses concernent uniquement l'ingénierie et la communication autour du village de Saint-Nicolas.

Monsieur Philippe EYMARD demande aux membres du Comité d'attribuer une note au projet.

Projet 8 : Promotion de l'utilisation du hêtre dans l'hébergement touristique
Porteur de projet : Communauté de communes de la Vôge Vers les Rives de la Moselle

Le projet est présenté par Monsieur Philippe EYMARD, Président de la Communauté de communes de la Vôge Vers les Rives de la Moselle.

Fiche-action 8 : Renforcer l'animation en faveur des produits locaux, notamment autour de la construction de bois de pays (Terres de Hêtre).

Présentation : Monsieur Philippe EYMARD présente les bâtiments en bois de hêtre construits à Xertigny. Il rappelle leur fonction d'hébergement de loisir dans le but de développer l'offre touristique du territoire.

Monsieur Philippe EYMARD présente ensuite les actions de communication réalisées par la C2VRM en 2016 concernant la valorisation de la vitrine technologique de Xertigny : sensibilisation des maîtres d'ouvrage, des maîtres d'œuvre et architectes et plus globalement de toute la filière hêtre à la possibilité d'utiliser le hêtre dans le bâtiment, notamment en extérieur.

Aucune question n'ayant été posée, Monsieur Philippe EYMARD invite les membres du Comité à attribuer une note au projet.

Budget prévisionnel					
Dépenses			Financement		
Cabinet Billiotte	26 240,00 €		LEADER	14 432,00 €	55%
			C2VRM	11 808,00 €	45%
Total	26 240,00 €		Total	26 240,00 €	

<p>Projet 9 : Tutti modular Porteur de projet : Communauté de communes de la Vôge Vers les Rives de la Moselle</p>

Le projet est présenté par Monsieur Philippe EYMARD.

Fiche-action 10 : Promouvoir des projets économiques, touristiques et culturels innovants autour de la forêt, de l'arbre et du bois

Présentation : Monsieur Philippe EYMARD présente le projet Tutti Modular : il s'agit de l'achat de 10 constructions nomades de type chalets, fabriqués dans le cadre des « défis bois » 2016 par les étudiants de l'ENSTIB et de l'Ecole d'Architecture de Nancy.

Il explique ensuite que ces structures ont servi de support pour des activités d'accueil de public lors de manifestations culturelles, touristiques et d'animations, ainsi qu'à l'accueil de marchés de produits locaux : festival Xerpils, village de Saint-Nicolas...

Monsieur Philippe EYMARD ajoute que certaines constructions vont être installées à demeure dans certaines communes de la C2VRM pour des activités spécifiques et récurrentes, tandis que d'autres seront déplacées sur les communes du territoire en fonction des besoins.

Aucune question n'ayant été posée, Monsieur Philippe EYMARD demande aux membres du Comité de noter ce projet.

5. Communication des notes obtenues :

Suite à la présentation des projets, Monsieur Quentin REMY restitue les notes obtenues par les projets.

- Le projet « Réhabilitation de l'Hôtel-Restaurant de la gare de Darney » obtient une note moyenne de 11,92. Il ne reçoit donc pas d'avis favorable d'opportunité mais pourra être présenté une seconde et dernière fois aux membres du Comité.
- Le projet « Restauration d'un bâtiment en bois » des Jardins de Cocagne obtient une note moyenne de 14,92. Il reçoit donc un avis favorable d'opportunité.
- Le projet « Rénovation de bâtiments publics » de Bouxières-aux-Bois obtient une note moyenne de 14,51. Il reçoit donc un avis favorable d'opportunité.
- Le projet « Fabrication et exploitation d'une boutique en bois » des Insolites du Patrimoine obtient une note moyenne de 15,33. Il reçoit donc un avis favorable d'opportunité.
- Le projet « Réalisation de mobilier extérieur en bois dans le cadre de la Fête des Images » obtient une note moyenne de 11,81. Il ne reçoit donc pas d'avis favorable d'opportunité mais pourra être présenté une seconde et dernière fois aux membres du Comité.
- Le projet « Construction de maisons d'habitation de loisir » de Socourt obtient une note moyenne de 17,44. Il reçoit donc un avis favorable d'opportunité.
- Le projet « Village de Saint-Nicolas » obtient une note moyenne de 14,42. Il reçoit donc un avis favorable d'opportunité.
- Le projet « Promotion de l'utilisation du hêtre dans l'hébergement touristique » obtient une note moyenne de 16,5. Il reçoit donc un avis favorable d'opportunité.
- Le projet « Tutti Modular » obtient une note moyenne de 16,25. Il reçoit donc un avis favorable d'opportunité.

7 projets présentés sur 9 obtiennent un avis favorable d'opportunité et pourront donc bénéficier d'un soutien de l'Union européenne une fois l'instruction réglementaire du dossier de demande de subvention réalisée.

Une question est posée sur la composition du Comité de programmation. Suite aux fusions d'intercommunalités qui seront effectives au 1^{er} janvier 2017, certaines intercommunalités incluses dans le périmètre du GAL du Pays d'Epinal Cœur des Vosges vont disparaître. Il y a donc une interrogation sur la participation des représentants de ces intercommunalités dans le Comité de programmation du GAL du Pays d'Epinal. Monsieur Philippe EYMARD répond qu'il ne sera pas nécessaire de procéder à un changement de représentants puisque les membres du Comité y siègent en tant que représentants de leur territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Philippe EYMARD remercie les membres de leur présence, souhaite qu'ils soient aussi nombreux à l'avenir et clôture ce Comité de programmation d'opportunité.

La séance est levée à 16h40.

Le Président du GAL,

Philippe EYMARD

